

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 02-févr.-2010

Date de révision 29-oct.-2024

Numéro de révision 10

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit:	<u>Cumyl hydroperoxyde</u>
Cat No. :	349960000; 349960010; 349960050; 349962500
Synonymes	Cumene hydroperoxyde
Numéro d'index	617-002-00-8
Numéro CAS	80-15-9
N° CE	201-254-7
Formule moléculaire	C9 H12 O2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire.
Utilisations déconseillées	Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Entité de l'UE / nom commercial
Thermo Fisher Scientific
Janssen Pharmaceuticalalaan 3a, 2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial
Fisher Scientific UK
Bishop Meadow Road,
Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach
Tél: +41 (0) 56 618 41 11
e-mail - infoch@thermofisher.com

Adresse e-mail

begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7)

Pour obtenir des informations aux États-Unis,appelez le : 001-800-227-6701
Pour obtenir des informations en Europe,appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**

Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402

Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Peroxydes organiques

Type E (H242)

Dangers pour la santé

Toxicité par aspiration

Catégorie 1 (H304)

Toxicité aiguë par voie orale

Catégorie 4 (H302)

Toxicité aiguë par voie cutanée

Catégorie 4 (H312)

Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs

Catégorie 3 (H331)

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 1 (H314) B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 (H318)

Cancérogénicité

Catégorie 1B (H350)

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 1A (H360D)

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée)

Catégorie 2 (H373)

Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique chronique

Catégorie 2 (H411)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H331 - Toxique par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H350 - Peut provoquer le cancer

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

H360D - Peut nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H302 + H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

Liquide combustible

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

Toxique pour les vertébrés terrestres

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	EEC No. 201-254-7	80-85	Org. Perox. E (H242) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)
Isopropylbenzène	98-82-8	EEC No. 202-704-5	7-13	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) Carc. 1B (H350) Aquatic Chronic 2 (H411)
2,2-Dimethylbenzyl alcohol	617-94-7	EEC No. 210-539-5	5-8	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)
Acétophénone	98-86-2	EEC No. 202-708-7	0.5-1.5	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	80-43-3	EEC No. 201-279-3	0.46-0.65	Org. Perox. F (H242) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1A (H360D) Aquatic Chronic 2 (H411)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Hydroperoxyde de cumene	Eye Dam. 1 (H318) ::	-	-

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

	3%<=C<10% Eye Irrit. 2 (H319) :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B (H314) :: C>=10% Skin Irrit. 2 (H315) :: 3%<=C<10% STOT SE 3 (H335) :: C<10%	
--	---	--

Composants	No REACH.
Cumene hydroperoxyde	01-2119475796-19

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Contact cutané	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime.
Inhalation	En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Risque de lésions pulmonaires graves (par aspiration). Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés. Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Oxydant : risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible/organique. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Matière combustible. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éliminer les sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart des vêtements et de toute autre matière combustible. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir réfrigéré. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Lieu pour matière corrosive.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 5

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984>) **CH - Le**
gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Isopropylbenzène		STEL: 50 ppm 15 min STEL: 250 mg/m ³ 15 min TWA: 25 ppm 8 hr TWA: 125 mg/m ³ 8 hr Skin	TWA / VME: 10 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 50 mg/m ³ (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 150 mg/m ³ (8 heures). TWA / VME: 1000 mg/m ³ (8 heures). STEL / VLCT: 50 ppm. restrictive limit: If biological testing is set up, exposure is monitored using the biological test values available and appropriate for the chemical agent STEL / VLCT: 250 mg/m ³ . restrictive limit: If biological testing is set up, exposure is monitored using the biological test values available and appropriate for the chemical agent STEL / VLCT: 1500 mg/m ³ . Peau	TWA: 10 ppm 8 uren TWA: 50 mg/m ³ 8 uren STEL: 50 ppm 15 minuten STEL: 250 mg/m ³ 15 minuten Huid	STEL / VLA-EC: 50 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 250 mg/m ³ (15 minutos). TWA / VLA-ED: 10 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 50 mg/m ³ (8 horas) Piel
Acétophénone				TWA: 10 ppm 8 uren TWA: 50 mg/m ³ 8 uren	TWA / VLA-ED: 10 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 50 mg/m ³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Isopropylbenzène	TWA: 10 ppm 8 ore.	TWA: 10 ppm (8	STEL: 50 ppm 15	huid	TWA: 10 ppm 8 tunteina

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxide

Date de révision 29-oct.-2024

	Time Weighted Average TWA: 50 mg/m ³ 8 ore. Time Weighted Average STEL: 50 ppm 15 minuti. Short-term during exposure monitoring, account should be taken of relevant biological monitoring values as suggested by the Scientific Committee on Occupational Exposure Limits for Chemicals Agents (SCOEL) STEL: 250 mg/m ³ 15 minuti. Short-term during exposure monitoring, account should be taken of relevant biological monitoring values as suggested by the Scientific Committee on Occupational Exposure Limits for Chemicals Agents (SCOEL) Pelle	Stunden). AGW - exposure factor 4 TWA: 50 mg/m ³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 4 TWA: 10 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 50 mg/m ³ (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 40 ppm Höhepunkt: 200 mg/m ³ Haut	minutos STEL: 250 mg/m ³ 15 minutos TWA: 10 ppm 8 horas TWA: 50 mg/m ³ 8 horas Pele	STEL: 50 ppm 15 minuten STEL: 250 mg/m ³ 15 minuten TWA: 10 ppm 8 uren TWA: 50 mg/m ³ 8 uren	TWA: 50 mg/m ³ 8 tunteina STEL: 50 ppm 15 minuutteina STEL: 250 mg/m ³ 15 minuutteina Iho
Acétophénone			TWA: 10 ppm 8 horas		TWA: 5 ppm 8 tunteina TWA: 25 mg/m ³ 8 tunteina

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Isopropylbenzène	Haut MAK-KZGW: 50 ppm 15 Minuten MAK-KZGW: 250 mg/m ³ 15 Minuten MAK-TMW: 10 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 50 mg/m ³ 8 Stunden	TWA: 10 ppm 8 timer TWA: 50 mg/m ³ 8 timer STEL: 250 mg/m ³ 15 minutter STEL: 50 ppm 15 minutter Hud	Haut/Peau STEL: 80 ppm 15 Minuten STEL: 400 mg/m ³ 15 Minuten TWA: 20 ppm 8 Stunden TWA: 100 mg/m ³ 8 Stunden	STEL: 250 mg/m ³ 15 minutach TWA: 50 mg/m ³ 8 godzinach	TWA: 50 mg/m ³ 8 timer TWA: 10 ppm 8 timer STEL: 250 mg/m ³ 15 minutter. value from the regulation STEL: 50 ppm 15 minutter. value from the regulation Hud
Acétophénone		TWA: 10 ppm 8 timer TWA: 49 mg/m ³ 8 timer STEL: 20 ppm 15 minutter STEL: 98 mg/m ³ 15 minutter		STEL: 100 mg/m ³ 15 minutach TWA: 50 mg/m ³ 8 godzinach	

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Isopropylbenzène	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL : 50 ppm STEL : 250 mg/m ³ Skin notation	kože TWA-GVI: 10 ppm 8 satima. during the monitoring of exposure the relevant value of biological monitoring shall be taken into account as suggested by the Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL) TWA-GVI: 50 mg/m ³ 8 satima. during the monitoring of exposure the relevant value of biological monitoring shall be taken into	TWA: 10 ppm 8 hr. TWA: 50 mg/m ³ 8 hr. STEL: 50 ppm 15 min STEL: 250 mg/m ³ 15 min Skin	Skin-potential for cutaneous absorption STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³ 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 250 mg/m ³

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

		account as suggested by the Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL) STEL-KGVI: 50 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 250 mg/m ³ 15 minutama, during the monitoring of exposure the relevant value of biological monitoring shall be taken into account as suggested by the Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL)			
2,2-Dimethylbenzyl alcohol	TWA: 0.05 mg/m ³				
Acétophénone	TWA: 5.0 mg/m ³		TWA: 10 ppm 8 hr. TWA: 49 mg/m ³ 8 hr. STEL: 30 ppm 15 min STEL: 147 mg/m ³ 15 min		

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Isopropylbenzène	Nahk TWA: 10 ppm 8 tundides. TWA: 50 mg/m ³ 8 tundides. STEL: 50 ppm 15 minutites. STEL: 250 mg/m ³ 15 minutites.	Skin notation TWA: 20 ppm 8 hr TWA: 100 mg/m ³ 8 hr STEL: 50 ppm 15 min STEL: 250 mg/m ³ 15 min	skin - potential for cutaneous absorption STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	STEL: 250 mg/m ³ 15 percekben. CK STEL: 50 ppm 15 percekben. CK TWA: 50 mg/m ³ 8 órában. AK TWA: 10 ppm 8 órában. AK lehetőséges borón keresztüli felszívódás	STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 50 mg/m ³ 8 klukkustundum. Skin notation
Acétophénone				TWA: 50 mg/m ³ 8 órában. AK	TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 49 mg/m ³ 8 klukkustundum. Ceiling: 20 ppm Ceiling: 98 mg/m ³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Hydroperoxyde de cumene	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ IPRD Oda			
Isopropylbenzène	skin - potential for cutaneous exposure STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	TWA: 50 mg/m ³ IPRD in addition to the indicative occupational exposure limit values, biological monitoring values must be taken into account when monitoring exposure TWA: 10 ppm IPRD in addition to the indicative occupational exposure limit values, biological monitoring values must be taken into account when monitoring exposure Oda STEL: 170 mg/m ³ STEL: 35 ppm	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 10 ppm 8 Stunden TWA: 50 mg/m ³ 8 Stunden STEL: 50 ppm 15 Minuten STEL: 250 mg/m ³ 15 Minuten	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm 15 minutii STEL: 250 mg/m ³ 15 minutii	Skin notation TWA: 10 ppm 8 ore TWA: 50 mg/m ³ 8 ore STEL: 50 ppm 15 minute STEL: 250 mg/m ³ 15 minute
Acétophénone	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ IPRD			TWA: 20 ppm 8 ore

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

		Oda			TWA: 100 mg/m ³ 8 ore STEL: 41 ppm 15 minute STEL: 200 mg/m ³ 15 minute
--	--	-----	--	--	---

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Hydroperoxyde de cumène	Skin notation MAC: 1 mg/m ³				
Isopropylbenzène	TWA: 50 mg/m ³ 1431 MAC: 150 mg/m ³	Ceiling: 250 mg/m ³ Potential for cutaneous absorption TWA: 20 ppm TWA: 500 mg/m ³	TWA: 10 ppm 8 urah TWA: 50 mg/m ³ 8 urah Koža STEL: 50 ppm 15 minutah STEL: 250 mg/m ³ 15 minutah	Binding STEL: 50 ppm 15 minuter Binding STEL: 250 mg/m ³ 15 minuter TLV: 10 ppm 8 timmar. NGV TLV: 50 mg/m ³ 8 timmar. NGV Hud	Deri TWA: 20 ppm 8 saat TWA: 100 mg/m ³ 8 saat STEL: 50 ppm 15 dakika STEL: 250 mg/m ³ 15 dakika
Acétophénone	Skin notation MAC: 5 mg/m ³				

Valeurs limites biologiques

Liste source (s):

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Isopropylbenzène				2-Phenyl-2-propanol: 7 mg/g Creatinine urine end of shift	2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis): 10 mg/g Creatinine urine (end of shift)

Composant	Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Isopropylbenzène				2-Phenol-2 propanol: 7 mg/g Creatinine urine up to two hours after the end of work shift possible significant absorption through the skin	

Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Isopropylbenzène		Cumene: 7 µg/g Creatinine urine no later than two hours after the end of the shift	2-Phenylpropane: 10.6 mg/L urine end of exposure or work shift		

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques local (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Isopropylbenzène 98-82-8 (7-13)				DNEL = 15.4mg/kg bw/day
Acétophénone 98-86-2 (0.5-1.5)				DNEL = 6.3mg/kg bw/day
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle) 80-43-3 (0.46-0.65)				DNEL = 0.8mg/kg bw/day

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9 (80-85)				DNEL = 6mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8 (7-13)	DNEL = 250mg/m ³			DNEL = 100mg/m ³
Acétophénone 98-86-2 (0.5-1.5)				DNEL = 22mg/m ³
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle) 80-43-3 (0.46-0.65)				DNEL = 5.6mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9 (80-85)	PNEC = 0.0031mg/L	PNEC = 0.023mg/kg sediment dw	PNEC = 0.031mg/L	PNEC = 0.35mg/L	PNEC = 0.0029mg/kg soil dw
Isopropylbenzène 98-82-8 (7-13)	PNEC = 0.035mg/L	PNEC = 3.22mg/kg sediment dw	PNEC = 0.012mg/L	PNEC = 200mg/L	PNEC = 0.624mg/kg soil dw
Acétophénone 98-86-2 (0.5-1.5)	PNEC = 0.0864mg/L	PNEC = 0.178mg/kg sediment dw	PNEC = 0.864mg/L	PNEC = 10mg/L	PNEC = 0.155mg/kg soil dw
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle) 80-43-3 (0.46-0.65)	PNEC = 2.34µg/L	PNEC = 2.24mg/kg sediment dw		PNEC = 100mg/L	PNEC = 0.447mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9 (80-85)	PNEC = 0.00031mg/L	PNEC = 0.0023mg/kg sediment dw			
Isopropylbenzène 98-82-8 (7-13)	PNEC = 0.0035mg/L	PNEC = 0.322mg/kg sediment dw			
Acétophénone 98-86-2 (0.5-1.5)	PNEC = 0.00864mg/L	PNEC = 0.0178mg/kg sediment dw			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains

Gants de protection

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc nitrile	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)
Néoprène				
Caoutchouc naturel				
PVC				
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.			
<p>Inspecter les gants avant de l'utiliser Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. (Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations) S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée</p>				
Protection respiratoire	<p>En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu</p>			
À grande échelle / utilisation d'urgence	<p>Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience Type de filtre recommandé : Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme au EN14387</p>			
À petite échelle / utilisation en laboratoire	<p>Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141 Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée</p>			
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.			

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Aucune information disponible	
Odeur	âcre	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle de fusion	-30 °C / -22 °F	
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Inflammabilité (Liquide)	Liquide combustible	D'après les données d'essai
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	62 °C / 143 °F	Méthode - Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	380 °C / 716 °F	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	75°C	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

auto-accélérée (TDAA)	
pH	4-7.5
Viscosité	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Miscible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	
Composant	log Pow
Hydroperoxyde de cumene	1.6
Isopropylbenzène	3.55
Acétophénone	1.63 - 1.65
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	5.6
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité / Densité	1.060
Densité apparente	Sans objet
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide)
Liquide (Air = 1.0)	

9.2. Autres informations

Formule moléculaire	C9 H12 O2
Masse molaire	152.19
Propriétés explosives	explosifs air / vapeur des mélanges possibles
Propriétés comburantes	Comburant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Oui

10.2. Stabilité chimique

Peroxyde organique. Une décomposition dangereuse peut se produire. Oxydant : risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible/organique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse	Aucune information disponible.
Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Températures supérieures à 40 °C / 104 °F. Excès de chaleur. Ne pas congeler. Matière combustible. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Produits incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Agent réducteur. Acides. Bases. Métaux lourds. Agents réducteurs forts. Matière combustible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

a) toxicité aiguë;

Oral(e)	Catégorie 4
Cutané(e)	Catégorie 4
Inhalation	Catégorie 3

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Hydroperoxyde de cumene	LD50 = 382 mg/kg (Rat)	LD50 = 0.126 mL/kg (Rabbit)	LC50 = 220 ppm (Rat) 4 h
Isopropylbenzène	1400 mg/kg (Rat) 2700 mg/kg (Rat)	LD50 = 12300 µL/kg (Rabbit)	LC50 > 3577 ppm (Rat) 6 h
2,2-Dimethylbenzyl alcohol	LD50 = 1300 mg/kg (Rat)	LD50 = 1 mL/kg (Rabbit)	-
Acétophénone	900 mg/kg (Rat) 815 mg/kg (Rat)	3300 mg/kg (Rat)	LC50 > 2.130 mg/L (Rat) 8 h
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	LD50 = 4100 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg (Rat)	-

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Catégorie 1 B

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 1

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire	Aucune donnée disponible
Peau	Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules germinales; Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Catégorie 1B

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Isopropylbenzène	Carc Cat. 1B			Group 2B

g) toxicité pour la reproduction; Catégorie 1A

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Aucune donnée disponible

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; Catégorie 2

Organes cibles Système respiratoire, Yeux, Peau, Tractus gastro-intestinal (GI), Rein.

j) danger par aspiration; Catégorie 1

Autres effets indésirables Des effets tumorigènes ont été signalés chez des animaux expérimentaux.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Hydroperoxyde de cumene	LC50: = 3.9 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss)		
Isopropylbenzène	LC50: = 5.1 mg/L, 96h semi-static (Poecilia reticulata) LC50: = 2.7 mg/L, 96h semi-static (Oncorhynchus mykiss) LC50: 6.04 - 6.61 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: = 4.8 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss)	EC50: = 0.6 mg/L, 48h (Daphnia magna) EC50: 7.9 - 14.1 mg/L, 48h Static (Daphnia magna)	EC50: = 2.6 mg/L, 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)
Acétophénone	Brachydanio rerio: LC50 = 155 mg/L 96h	EC50 = 162 mg/L 48h	
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	LC50: = 15.6 mg/L, 96h (Pimephales promelas) LC50: 80.51 - 146.07 mg/L, 96h semi-static (Poecilia reticulata)		

Composant	Microtox	Facteur M
Isopropylbenzène	EC50 = 0.89 mg/L 5 min EC50 = 1.10 mg/L 15 min EC50 = 1.48 mg/L 30 min EC50 = 172 mg/L 24 h	
Acétophénone	EC50 = 15.5 mg/L 15 min	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

N'est pas facilement biodégradable

Miscible à l'eau, Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies. Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Hydroperoxyde de cumene	1.6	35.5 dimensionless
Isopropylbenzène	3.55	35.5 dimensionless
Acétophénone	1.63 - 1.65	Aucune donnée disponible

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	5.6	137 - 1470 dimensionless 181 - 667 dimensionless
---	-----	---

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau . Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques persistants Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques. Eviter tout contact avec l'eau. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN3109

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE

Nom technique CUMYL HYDROPEROXIDE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 5.2

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

14.4. Groupe d'emballage

ADR

14.1. Numéro ONU	UN3109
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE
Nom technique	CUMYL HYDROPEROXIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.2
14.4. Groupe d'emballage	

IATA

14.1. Numéro ONU	UN3109
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE
Nom technique	CUMYL HYDROPEROXIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.2
14.4. Groupe d'emballage	

14.5. Dangers pour l'environnement Dangereux pour l'environnement
Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable, les produits emballés

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Chine, X = liste, Australie, U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Korea (KECL), Chine (IECSC), Japan (ENCS), Philippines (PICCS), Taiwan (TCSI), Japan (ISHL), New Zealand (NZIoC), Japan (ISHL). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	201-254-7	-	-	X	X	KE-24814	X	X
Isopropylbenzène	98-82-8	202-704-5	-	-	X	X	KE-23957	X	X
2,2-Dimethylbenzyl alcohol	617-94-7	210-539-5	-	-	X	X	KE-11212	X	X
Acétophénone	98-86-2	202-708-7	-	-	X	X	KE-28355	X	X
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	80-43-3	201-279-3	-	-	X	X	KE-03299	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	X	ACTIVE	X	-	X	X	X
Isopropylbenzène	98-82-8	X	ACTIVE	X	-	X	X	X
2,2-Dimethylbenzyl alcohol	617-94-7	X	ACTIVE	X	-	X	X	X
Acétophénone	98-86-2	X	ACTIVE	X	-	X	X	X
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	80-43-3	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-
Isopropylbenzène	98-82-8	-	Use restricted. See entry 28. (see link for restriction details) Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-
2,2-Dimethylbenzyl alcohol	617-94-7	-	-	-
Acétophénone	98-86-2	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	80-43-3	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details) Use restricted. See entry 30. (see link for restriction details)	SVHC candidate list - 201-279-3 - Toxic for reproduction, Article 57c

Après la date d'expiration, l'utilisation de cette substance nécessite une autorisation ou elle peut uniquement être utilisée pour des utilisations exemptées, par exemple dans la recherche scientifique et le développement comprenant des analyses de routine, ou en tant que produit intermédiaire.

Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

<https://echa.europa.eu/authorisation-list>

<https://echa.europa.eu/candidate-list-table>

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	Sans objet	Sans objet
Isopropylbenzène	98-82-8	Sans objet	Sans objet
2,2-Dimethylbenzyl alcohol	617-94-7	Sans objet	Sans objet
Acétophénone	98-86-2	Sans objet	Sans objet
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	80-43-3	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 29-oct.-2024

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Directive 76/769/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Prendre en compte la Dir 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Réglementations nationales

Classification allemande WGK

Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Hydroperoxyde de cumene	WGK2	
Isopropylbenzène	WGK3	
2,2-Dimethylbenzyl alcohol	WGK1	
Acétophénone	WGK1	
peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	WGK3	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Isopropylbenzène	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84
Acétophénone	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisses - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Isopropylbenzène 98-82-8 (7-13)	Substances interdites et réglementées	Group I	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H350 - Peut provoquer le cancer

H360D - Peut nuire au fœtus

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxide

Date de révision 29-oct.-2024

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Lista europea de substancias químicas notificadas

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadiense de las sustancias no domésticas

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul

Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

COV - (composés organiques volatils)

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Date de préparation 02-févr.-2010

Date de révision 29-oct.-2024

Sommaire de la révision Sections de la FDS mises à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxide

Date de révision 29-oct.-2024

813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité